Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER)

en République du Bénin

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 23 / 11 /2026

Pour les prestations relatives à la Sélection d'un cabinet pour l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre et le déploiement du SNITA : puces et boucles RFID bovins/ovins, registre national informatisé interfacé avec Agri-Digit Bénin

Avis à manifestation d'intérêt N° :

PI_ADER_127441

Source de financement : *BUDGET NATIONAL*

Gestion : *2026*

Imputation budgétaire : *2.1.4*

BON A LANCER

Accord de prêt : *NEANT*

NOVEMBRE 2026

Table des matières

I. AVIS A MANIFESTATIOND'INTERET(AMI).....4

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET.....18

BON A LANCER

BON A LANCER

I-AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER)

Objet : Sélection d'un cabinet pour l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre et le déploiement du SNITA : puces et boucles RFID bovins/ovins, registre national informatisé interfacé avec Agri-Digit Bénin.

Référence du marché : PI_ADER_127441

AVIS N° 021/ADER/PRMP/SP-PRMP du 23/11/2026

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 15/10/2026 (version 4).
2. L'Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER) en République du Bénin sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget au titre de l'année 2026 des fonds du budget national, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la **Sélection d'un cabinet pour l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre et le déploiement du SNITA : puces et boucles RFID bovins/ovins, registre national informatisé interfacé avec Agri-Digit Bénin.**
3. Les prestations constituées en lot unique consistent à déterminer les conditions techniques, juridiques, institutionnelles, sociales et économiques de mise en œuvre du SNITA, et proposer un plan de déploiement national chiffré et progressif. De façon spécifique, il s'agit de :

   - Choisir la technologie d'identification la mieux adaptée aux bovins et aux petits ruminants béninois (boucles RFID, bolus ruminaux ou combinaison), sur la base d'un test pilote ;
   - Concevoir l'architecture fonctionnelle et technique du registre national, et définir son interfaçage avec Agri-Digit Bénin ;

- Proposer le cadre juridique et réglementaire du SNITA, y compris la protection des données personnelles des éleveurs conformément au droit béninois ;
- Définir l'ancrage institutionnel du système et la répartition des rôles entre les acteurs ;
- Évaluer l'acceptabilité du système par les éleveurs sédentaires et transhumants, et les conditions de leur adhésion ;
- Estimer les coûts de mise en place et de fonctionnement, et proposer un modèle de financement durable ;
- Analyser les offres de partenariat reçues ou à venir, dont celle de Vet'Tronic, et définir les conditions minimales auxquelles l'État peut s'engager ;
- Élaborer un plan de déploiement national par phases, avec ses besoins en équipements, en personnel et en formation.

BON A LANCER

4. Le délai de réalisation de la mission est de **huit (08) mois, dont un test pilote de 3 mois au moins.** Il sera **compté de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.**
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages en ce qui concerne la présentation du cabinet. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Conformément à la procédure de sélection fondée sur la qualification du consultant (SFQC) l'autorité contractante procèdera à l'analyse des manifestations d'intérêt reçues afin d'identifier le candidat disposant des qualifications et de l'expérience les plus pertinentes en rapport avec la réalisation des prestations. Seul le candidat retenu, est invité à soumettre une proposition technique et financière puis, à condition que cette proposition soit conforme et acceptable, peut être invité à une négociation conduisant à la

conclusion du marché. Si les négociations avec le candidat n'aboutissent pas, l'autorité contractante invitera successivement le candidat suivant le mieux qualifié et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

8. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats ont soumissionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue d'atteindre le minimum de cinq (05) candidats.

9. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :



Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	- Inscription de l'une des activités au RCCM/Statuts : **10 points ;** - Non Inscription de l'une des activités au RCCM/Statuts : **0 point.**	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts La nature des activités du candidat (cabinet) « être une entreprise intervenant dans le domaine d'études d'expertise vétérinaire et d'expertise en systèmes d'information.
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024,2025) et de l'année en cours années	[25]	Fournir les preuves des expériences générales : • ***Pour les anciens cabinets/firmes*** **04 copies** légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = **25 points à raison de 6,25 points** par expérience suivi des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants ; Fournir **aucune** copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = **00 points**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

BON A LANCER

		NB : attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception non appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants = 00 points • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** **Disposer d'un personnel d'encadrement composé de :** **Chef de mission** : docteur vétérinaire de niveau BAC+7 minimum, avec au moins 10 ans d'années d'expériences générales et ayant conduit au moins (05) missions en générale = **15 POINTS à** raison de : **1,25 Points pour le diplôme** **7,5 Points soit 0,75 par année expérience** **6,25 Points soit 1,25 par mission** **Expert international en identification et traçabilité animale :** Ingénieur Bac+5 en médecine vétérinaire, zootechnie ou système d'information, avec au moins 7 ans d'années d'expériences et ayant conduit au moins (05) missions en générale : **10 POINTS à** raison de : **1 Points pour le diplôme** **5,25 Points soit 0,75 par année expérience** **3,75 Points soit 0,75 par mission**	Copies légalisées des attestations de travail ou de service faits et des diplômes BON A LANCER

3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024,2025) et de l'année en cours années	[50]	Fournir les preuves des expériences spécifiques : • ***Pour les anciens cabinets/firmes*** **02 copies** légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception des **expériences spécifiques pertinente** appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) de conception ou de mise en œuvre d'un système d'identification animale ou d'un registre sectoriel national = **50 points à raison de 25 points par expériences similaires** suivi des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants; Fournir **aucune** copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception des expériences spécifiques pertinentes appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) de conception ou de mise en œuvre d'un système d'identification animale ou d'un registre sectoriel national = **00 points** **NB : attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception non appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants = 00 points**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) BON A LANCER

		• ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Le personnel d'encadrement doit justifier : **Chef de mission** : avoir conduire deux (02) missions spécifiques pertinentes de conception ou de mise en œuvre d'un système d'identification animale ou d'un registre sectoriel national = **25 points à raison de 12,5 points par expériences similaires** suivi des attestations de travail ou certificat de travail. **Expert international en identification et traçabilité animale** : avoir conduire deux (02) missions spécifiques pertinentes de conception ou de mise en œuvre d'un système d'identification animale ou d'un registre sectoriel national = **25 points à raison de 12,5 points par expériences similaires suivi** des attestations de travail ou certificat de travail.	• ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	✓ Fournir une note de présentation du cabinet ou de la firme avec la preuve d'existence d'un siège physique (contrat de location ou titre de propriété) assortie d'un plan d'indication clair : **3 points.** ✓ Fournir une note de présentation du cabinet ou de la firme **sans** la preuve d'existence d'un siège physique (contrat de location ou titre de propriété) assortie d'un plan d'indication clair : **00 point.**	Note de présentation du Cabinet/firme, du siège accompagné de la preuve d'existence physique (contrat de location ou titre de propriété) assortie d'un plan d'indication clair et de son organigramme

BON A LANCER

		✓ Fournir l'organigramme du cabinet ou de la firme : **02 points.** ✓ Ne pas Fournir une note de présentation du cabinet ou de la firme et son organigramme : **00 points ;**	
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	Le soumissionnaire devra constituer une équipe avec des profils spécifiques et justifier des compétences suivantes : 1. **Chef de mission : (2) points** (nom figurant sur la liste du personnel (1) point ; diplôme (1) point) ○ **Qualification** : Doctorat en vétérinaire (Bac+7 minimum) avec au moins 10 ans d'expériences dont une mission en identification, traçabilité ou santé publique vétérinaire. 2. **Expert international en identification et traçabilité animale : (2) points** (nom figurant sur la liste du personnel (1) point ; diplôme (1) point ○ **Qualification** : Ingénieur Bac+5 en médecine vétérinaire, zootechnie ou système d'information avec au moins 07 ans d'expériences et au moins une mission de participation à la mise en	Liste du personnel et copie simple des diplômes BON A LANCER

		place d'un système national d'identification animale. 3. **Architecte des systèmes d'information : (1) point** (nom figurant sur la liste du personnel (0,5) point ; diplôme (0,5) point ○ **Qualification** : Diplôme d'ingénieur en informatique (BAC+5) ayant au moins 07 ans d'expériences avec une mission en conception de systèmes d'information et en interopérabilité de plateformes publiques. 4. **Ingénieur RFID / télécommunications : (1) point** (nom figurant sur la liste du personnel (0,5) point ; diplôme (0,5) point ○ **Qualification** : Diplôme d'ingénieur en électronique ou télécommunications Bac+5 avec au moins 05 ans d'expériences et au moins une mission en solutions d'identification par radiofréquence.	BON A LANCER

		5. **Juriste : (1) point** (nom figurant sur la liste du personnel (0,5) point ; diplôme (0,5) point ○ **Qualification** : Bac+5 en droit avec au moins 05 ans d'expériences et conduire au moins une mission en droit vétérinaire, droit du numérique ou protection des données. 6. **Économiste : (1) point** (nom figurant sur la liste du personnel (0,5) point ; diplôme (0,5) point ○ **Qualification** : Bac+5 en économie avec au moins 07 ans d'expériences et au moins une mission en analyse de coûts et montage de financements publics. 7. **Sociologue : (1) point** (nom figurant sur la liste du personnel (0,5) point ; diplôme (0,5) point ○ **Qualification** : Bac+5 en sociologie ou anthropologie avec au moins 07 ans d'expériences et avoir au moins conduire une mission auprès des	

BON A LANCER

		éleveurs, dont des populations pastorales. 8. **Expert en formation et conduite du changement : (1) point** (nom figurant sur la liste du personnel (0,5) point ; diplôme (0,5) point o **Qualification** : Bac+4 en sciences de l'éducation, communication ou équivalent avec au moins 05 ans d'expériences et avoir au moins une mission en conception de programmes de formation.	
TOTAL	[100]		

NB : les attestations de bonne fin d'exécution/certificat de travail ou de services faits comporteront la référence et l'objet du marché similaire, à l'exécution duquel le cabinet et/ou le personnel proposé a été associé.

- L'autorité Contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

La note minimale requise pour être qualifié est de **75 points. En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

BON A LANCER

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics: ***Secrétariat de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER, sis dans la von avant l'église catholique saint François d'Assise en quittant Fidjrossè fin pavé, immeuble A 1731 carrelé blanc cassé ; 2ème étage, bureau à gauche dans le couloir,*** E-mail : cokou.dah@presidence.bj; et prendre connaissance des documents de présélection ***tous les jours ouvrables de 8 heures 00 minute à 12 heures 30 minute et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes GMT + 1 (heure locale).***

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernière candidate.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 26 / 11 /2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : ***Secrétariat de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER, sis dans la von avant l'église catholique saint François d'Assise en quittant Fidjrossè fin pavé, immeuble A 1731 carrelé blanc cassé ; 2ème étage, bureau à gauche dans le couloir,*** E-mail : cokou.dah@presidence.bj; à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

Ce retrait est matérialisé par une fiche1 de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

BON A LANCER

12. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF accessible, le tout dans une enveloppe unique portant la mention :

Agence de Développement de l'Élevage des Ruminants (ADER)

Manifestation d'intérêt relatif à la Sélection d'un cabinet pour l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre et le déploiement du SNITA : puces et boucles RFID bovins/ovins, registre national informatisé interfacé avec Agri-Digit Bénin

(AVIS N° 021 /ADER/PRMP/SP-PRMP du 23 / 11 /2026)

Reference SIGMAP : *PI_ADER_127441*

« Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis »

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

à l'adresse ci-après : ***Secrétariat de la Personne responsable des marchés publics de l'ADER, sis dans la von avant l'église catholique saint François d'Assise en quittant Fidjrossè fin pavé, immeuble A 1731 carrelé blanc cassé ; 2ème étage, bureau à gauche dans le couloir***, E-mail : cokou.dah@presidence.bj ***au plus tard le 09 / 12 /2026 à 10 heures précise (GMT + 1) heure locale.*** **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après :

Salle de conférence de l'Agence de Développement de l'Elevage des Ruminants (ADER), sise au rez de chaussée, le 09/12/2026 à 10 heures 30 minutes (GMT + 1) heure locale.

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

BON A LANCER

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics.

Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 23/11/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics,

Toussaint K. DAH

BON A LANCER